

## FORMATION TAXI - Mise à Jour Obligatoire Quinquennale

Stage de formation continue organisé spécifiquement pour les conducteurs de TAXI en vue de la mise à jour des connaissances relatives au droit du transport public particulier de personnes, à la réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur et à la sécurité routière. Approfondissement des savoirs et savoir-faire essentiels pour la pratique de l'activité de conducteur TAXI liés aux nouvelles innovations technologiques de la profession, à l'évolution de l'environnement économique, aux attentes et centres d'intérêt de la clientèle, ainsi qu'aux différents sites fréquemment desservis.

**Durée:** 14.00 Heures

### Profils des apprenants :

- personnes déjà titulaires d'une carte professionnel TAXI à renouveler.

### Prérequis :

- personnes déjà titulaires d'une carte professionnel TAXI.

### Qualité et indicateurs de résultats :

- Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI(QRC, QCM).

### Objectifs pédagogiques

- Actualiser et approfondir les connaissances et les compétences du conducteur TAXI habilité au transport public particulier de personnes visant le renouvellement de la carte professionnelle TAXI.

### Contenu de la formation

- **Réglementation T3P ( 3H30M ) :**
  - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, TAXI, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
  - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
  - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
  - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
  - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
  - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
  - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.

- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- **Réglementation spécifique TAXI ( 3H30M ) :**
  - Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve G.
  - Le véhicule et les équipements obligatoires.
  - Les autorisations de stationnement.
  - Les documents nécessaires à l'activité...
- **Sécurité routière ( 3H30M ) :**
  - Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.).
  - Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
  - Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
  - Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et smartphones dans les véhicules.
  - Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
  - Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, etc.).
  - Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
  - Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
  - Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
  - Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.
- **Gestion et développement commercial ( 3H30M ) :**
  - Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, etc.).
  - La valorisation des qualités de la prestation commerciale TAXI.
  - La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres.
  - Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
  - Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, etc.).

## CAMPUSIUM - Centre de Formation Professionnelles

40 rue Général Malleret Joinville

94400 Vitry Sur Seine

Email : contact@campusium.net

Tel : +33148812259



**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Organisation de la formation

### Moyens pédagogiques et techniques

- Matériel didactique et des dispositifs spéciaux .
- Salle de formation lumineuse et climatisée.
- Ordinateurs, Écran plasma, connexion Internet, Tableau blanc.
- Livret d'accueil.
- Parking, ascenseurs et sanitaires PMR.
- Espace de restauration, café, eau...

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Convocation
- Feuille de présence. signées des apprenants et du formateur, par demi-journée.
- Attestation d'assiduité signée du apprenants en fin de session, et remise à l'organisme payeur.
- Attestation de fin de formation remise aux apprenants ayant bien assisté à la totalité de la session.
- Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI(QRC, QCM).